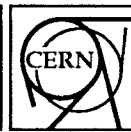
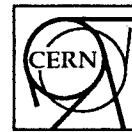


bulletin



Week Monday 15 July

no 29/91

Semaine du lundi 15 juillet

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris connaissance des communications officielles ci-après.

La reproduction même partielle de ces informations par des personnes ou des institutions externes à l'Organisation exige l'approbation préalable de la Direction du CERN.

COMITE DE CONCERTATION PERMANENT

A sa réunion du 25 juin 1991, le Comité de concertation permanent a discuté les questions suivantes.

W. Middelkoop a annoncé que le document sur la politique de l'avancement au mérite avait été accepté par le Comité des finances et le Conseil pour application lors de l'examen du personnel et des postes 1991/1992, la situation devant être revue au bout de deux ans. Le groupe de travail de la Direction sur ce sujet doit préparer des propositions de directives et de procédures, et le travail d'attribution de filières de carrière aux actuels membres du personnel doit commencer immédiatement. Les représentants de l'Association du personnel ont rappelé que l'appréciation des performances devrait commencer au plus haut niveau et ont exprimé des doutes à propos du calendrier de mise en place du système.

Concernant la question de la mobilité interne, W. Middelkoop a déclaré qu'un certain nombre de mesures possibles avaient été examinées par le Comité de management et renvoyées au Directoire pour sa prochaine réunion.

G. Vianès a expliqué que la Direction avait décidé de différer jusqu'à l'année prochaine l'octroi de contrats de durée indéterminée au personnel travaillant à temps partiel. L'Association du personnel a vivement protesté contre ce nouveau report.

La nouvelle convention d'assurance maladie avec 'Austria' proposée, qui doit prendre effet au 1er janvier 1992, a été approuvée et devrait être signée avant la fin de juin.

W. Middelkoop a annoncé que l'examen annuel du personnel et des postes avait été achevé à temps pour application de ses résultats au 1^{er} juillet 1991 mais que l'examen des contrats de durée indéterminée n'était pas encore terminé.

Il a été noté que la prochaine révision des Statut et Règlement du personnel devait commencer à l'automne.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have taken note of the news under this heading.

Reproduction of all or part of this information by persons or institutions external to the Organization requires the prior approval of the CERN management.

STANDING CONCERTATION COMMITTEE

The following topics were discussed at the meeting of the Standing Concertation Committee on 25 June 1991.

W. Middelkoop reported that the document on merit-oriented advancement policy had been accepted by Finance Committee and Council for implementation in the 1991/1992 staff survey, with a review after 2 years. The Management Working Group on this topic is to prepare proposals for the guide-lines and procedures, and the work of assigning existing members of the staff to career paths is to begin forthwith. The Staff Association representatives recalled that performance appraisal should begin at the highest level, and expressed doubts about the timescale for the introduction of the scheme.

With reference to the question of internal mobility, W. Middelkoop said that a number of possible measures had been considered by the Management Board and referred to the next meeting of the Directorate.

G. Vianès explained that the Management had decided to postpone until next year the award of indefinite appointments to part-time staff. The Staff Association protested strongly at this additional delay.

The proposed new health insurance agreement with 'Austria', to be effective from 1 January 1992, was agreed and should be signed before the end of June.

W. Middelkoop reported that the annual staff survey had been completed in time for implementation by 1 July 1991 but that the indefinite appointment review was not yet completed.

It was noted that the next revision of the Staff Rules and Regulations was to start in the Autumn. The Staff Association asked that the procedures for the revision be defined soon. These will be decided at the meeting of the Committee in September, together with a first list of topics for review.

L'Association du personnel a demandé que les procédures pour cette révision soient définies rapidement. Elles seront fixées à la réunion du Comité en septembre, ainsi qu'une première liste de sujets à revoir.

Une réunion extraordinaire du Comité aura lieu le 10 juillet 1991.

COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DES RECOURS

La Commission paritaire consultative des Recours s'est réunie pour examiner l'appel introduit par Monsieur Rodrigue FAES à propos de l'intégration de son allocation mensuelle d'heures de nuit dans la base de calcul de son salaire pensionnable.

Conformément à l'Article R VI 1.11 du Règlement du Personnel, les recommandations de la Commission et les décisions définitives du Directeur général sont à porter à la connaissance du personnel.

Pour ce faire, ces documents seront affichés aux tableaux du Bâtiment de l'Administration (no 60) du 12 au 28 juillet 1991.

Division du Personnel
Tél. 2855

VOLS

En cas de disparition/vol, afin de permettre à l'Organisation de prendre les mesures nécessaires dans les meilleurs délais, il est impératif de contacter **immédiatement** le Service d'Enregistrement (Mme Y. Agnosini, tél. 6611, bâtiment 55, bureau 1-002) pour faire une déclaration et de vous y rendre pour la signer au plus vite. Ce bureau est ouvert les jours ouvrables de 08h00 à 17h00 sans interruption. En dehors de ces heures, vous devez vous adresser au Service du Feu, soit en téléphonant au 4444, soit en vous présentant personnellement (bâtiment 65).

Merci de bien vouloir vous efforcer de faire cette démarche afin de contribuer à une meilleure protection des biens de l'Organisation.

Le Directeur pour les
Tâches administratives et techniques

There will be a special meeting of the Committee on 10 July 1991.

JOINT ADVISORY APPEALS BOARD

A meeting of the Joint Advisory Board was held to examine the appeal lodged by Mr Rodrigue FAES concerning the integration of his night work monthly allowance into his basic pensionable salary calculation.

Article R VI 1.11 of the Staff Regulations specifies that the recommendations of the Board and the final decisions of the Director-General shall be brought to the notice of the personnel.

The relevant documents will therefore be posted on the notice boards of the Administration Building (No 60) from 12 to 28 July 1991.

Personnel Division
Tel. 2855

THEFT

In case of disappearance or theft, to enable the Organization to act promptly it is essential that you contact the Registration Service (Mrs Y. Agnosini, tel. 6611, Building 55, Office 1-002) to make a statement **immediately** and that you go there to sign it as soon as possible. The office is open on working days from 08.00 to 17.00 hrs, including lunchtimes. Outside these hours contact the Fire Service, either by telephoning 4444 or by going there in person (Building 65).

Thank you for making this effort to improve the protection of the Organization's property.

Director for Administrative
and Technical Tasks